

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Délibération N : 20230522-10

OBJET : Attribution du Marché pour la rénovation du Chalet de la Médille.

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 15/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Florent BUES -

POUVOIRS : 4

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT-

Monsieur le Maire expose qu'une consultation des entreprises dans le cadre de la rénovation du Chalet de la Médille a été organisée entre le 21 mars et le 26 avril 2023. Ce marché comprend un trois lots :

- Lot 1 : Maçonnerie
- Lot 2 : Charpente – Toiture et Menuiserie
- Lot 3 : Conception et création de panneaux d'informations

Le Maire expose que trois offres ont été reçues, une pour chacun des lots :

- Lot 1 : MONNET Christophe pour un montant total HT de 48 662.00 €
- Lot 2 : MARTINET Jean-François pour un montant HT de 26 362.40 €
- Lot 3 : 05 ENSEIGNES pour un montant HT de 624.00 €

Le Maire propose d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1 Maçonnerie à l'entreprise MONNET Christophe pour un montant total HT de 48 662.00 €
- Lot 2 Charpente – Toiture – Menuiserie à l'entreprise MARTINET Jean-François pour un montant HT de 26 362.40 €
- Lot 3 Conception et création de panneaux d'informations à l'entreprise 05 ENSEIGNES pour un montant HT de 624.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

APPROUVE la proposition du Maire,

ATTRIBUE le marché pour la rénovation du Chalet de la Médille comme suit :

- **Lot 1** : Maçonnerie à l'entreprise **MONNET Christophe** pour un montant total HT de **48 662.00 €**
- **Lot 2** : Charpente – Toiture – Menuiserie à l'entreprise **MARTINET Jean-François** pour un montant HT de **26 362.40 €**
- **Lot 3** : Conception et création de panneaux d'informations à l'entreprise **05 ENSEIGNES** pour un montant HT de **624.00 €**.

CHARGE le Maire de notifier ces décisions aux entreprises retenues,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

